



**Association AGEP**

60 rue de Pessac  
33000 Bordeaux  
SIREN 781 837 695

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

[www.acomaudit.com](http://www.acomaudit.com)



@com AUDIT - 61, rue Jean Briaud - 33700 MERIGNAC - Tél: 05 56 69 81 36 - Fax: 05 57 89 02 78 / 1, rond point de Flotis - 31240 SAINT JEAN - Tél: 05 62 57 79 90 - Fax: 05 61 24 93 71  
S.A.R.L. au capital de 640 790 € - R.C.S Bordeaux N°491 049 466 - N° intracom : FR01 491 049 466 00056 - N.A.F. 6920Z

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la région Aquitaine - Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux

## **Association AGEP**

SIREN 781 837 695

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de l'association AGEP,

#### **1. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AGEP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **2. Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

#### **3. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

La note « Règles générales » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives au traitement des fonds dédiés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre association, nous avons contrôlé la conformité des options prises, la cohérence des hypothèses retenues, revu les calculs effectués et nous nous sommes assurés qu'une information appropriée était donnée en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **4. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration, dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

#### **5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la structure à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la structure ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

#### **6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre structure.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la structure à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 29 mai 2023

**@COM AUDIT**  
Jérôme COUTAND  
Commissaire aux comptes



## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2021	Net au 31/12/2021
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	14 235	14 235		
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	161 807	122 199	39 608	42 720
Immobilisations corporelles				
Terrains	394 505		394 505	277 805
Constructions	7 805 449	3 210 184	4 595 265	3 768 959
Autres immobilisations corporelles	2 310 245	1 717 807	592 439	613 064
Immobilisations corporelles en cours	11 673		11 673	7 206
Avances et acomptes				900
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	975 891		975 891	975 891
Autres immobilisations financières	46 059		46 059	48 213
<b>Total I</b>	<b>11 719 865</b>	<b>5 064 425</b>	<b>6 655 440</b>	<b>5 734 759</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	173 408	86 465	86 943	71 902
Autres créances	1 071 358		1 071 358	230 031
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement	162 200		162 200	106 114
Disponibilités	4 111 606		4 111 606	4 876 371
Charges constatés d'avance	38 895		38 895	32 964
<b>Total II</b>	<b>5 557 467</b>	<b>86 465</b>	<b>5 471 002</b>	<b>5 317 381</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>17 277 331</b>	<b>5 150 890</b>	<b>12 126 442</b>	<b>11 052 140</b>
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

## Bilan passif

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
<b>Autres fonds propres</b>	331 449	331 449
Fonds propres avec droit de reprise		
<b>Autres fonds propres</b>	489 861	681 557
Réserves		
<b>Réserves pour projets de l'entité</b>	3 402 375	2 875 840
Report à nouveau	757 742	1 141 898
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	-255 231	-81 585
<b>Situation nette (sous-total)</b>	4 726 195	4 949 158
Subventions d'investissement	42 395	50 198
Provisions réglementées	1 469 754	1 469 754
<b>Total I</b>	6 238 345	6 469 111
<b>FONDS REPORTEES ET DEDIES</b>		
Fonds dédiés	154 374	186 642
<b>Total II</b>	154 374	186 642
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	57 511	56 227
<b>Total III</b>	57 511	56 227
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 918 982	1 906 460
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	122 990	115 490
Dettes fiscales et sociales	2 093 430	1 487 809
Autres dettes	488 329	489 786
Produits constatés d'avance	52 480	340 613
<b>Total IV</b>	5 676 211	4 340 159
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	12 126 442	11 052 140

(1) Dont à plus d'un an (a)	823 465
Dont à moins d'un an (a)	4 852 747
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

## Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	110	110
Ventes de biens et de services		
Ventes de prestations de services	530 950	457 644
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	11 385 992	10 632 138
Contributions financières	691 890	679 438
Utilisation des fonds dédiés		10 532
Autres produits	66 428	65 592
<b>Total I</b>	<b>12 675 370</b>	<b>11 845 454</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres achats et charges externes	1 458 449	1 420 566
Aides financières	691 890	679 438
Impôts, taxes et versements assimilés	876 415	813 609
Salaires et traitements	6 714 121	6 208 141
Charges sociales	2 694 624	2 393 905
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	556 121	524 242
Dotations aux provisions	1 284	1 284
Autres charges	685	609
<b>Total II</b>	<b>12 993 589</b>	<b>12 041 795</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-318 219</b>	<b>-196 341</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Autres intérêts et produits assimilés	5 463	4 517
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 797	
<b>Total III</b>	<b>7 260</b>	<b>4 517</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées	34 046	33 481
<b>Total IV</b>	<b>34 046</b>	<b>33 481</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>-26 786</b>	<b>-28 964</b>

## Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I+II+III-IV)</b>	<b>345 005</b>	<b>225 305</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	82 395	111 090
Sur opérations en capital		36 564
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	7 803	7 803
<b>Total V</b>	<b>90 198</b>	<b>155 457</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	90	408
Sur opérations en capital		10 599
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		290
<b>Total VI</b>	<b>90</b>	<b>11 296</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>90 108</b>	<b>144 161</b>
Impôts sur les bénéfices (VIII)	335	442
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>12 772 828</b>	<b>12 005 429</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>13 028 059</b>	<b>12 087 014</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-255 231</b>	<b>-81 585</b>

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : A.G.E.P.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 12 126 442 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 255 231 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25/04/2023.

### Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'association a pour objet d'assurer auprès des enfants et de leurs parents toute aide ou action éducative nécessitée par la prévention, l'éluclidation et le traitement des difficultés d'ordre psychologique, éducatif et social.

Elle a également pour objet d'apporter un soutien technique aux professionnels et équipes médico-sociales confrontés, notamment, à des situations de violences et agressions sexuelles intra familiales.

Elle procède soit de sa propre initiative, soit à la requête de l'autorité judiciaire, des administrations ou des professionnels compétents, soit à la demande des familles et des intéressés eux-mêmes.

Pour mener à bien ses missions, les ressources de l'Associations se composent des éléments suivants :

- Des revenus de toutes nature des biens lui appartenant ;
- Des souscriptions et dons manuels des amis de l'Association, en particulier de ses membres ;
- Des dons et legs dont l'acceptation aura été approuvée par les autorités de tutelle et de contrôle ;
- Des subventions versées, au titre de l'objet social de l'Association, par les autorités de tutelle et de contrôle et tout autre organisme autorisé

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels des associations et fondations doivent être établis conformément au Plan comptable général, sous réserve des adaptations rendues nécessaires par leurs spécificités. L'une des principales adaptations concerne les fonds dédiés qui sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui

## Règles et méthodes comptables

n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard (règlement CRC 99-01, art. 3

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Constructions : 10 à 50 ans
- \* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Titres de participations et autres titres immobilisés

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

#### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

## Règles et méthodes comptables

### Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,75 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

## Faits caractéristiques

### Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

En 2022, l'association a acquis deux biens immobiliers :

- un immeuble boulevard Georges V à Bordeaux pour 517 000€
- un immeuble avenue de Verdun à Libourne pour 650 000 €

Dans le cadre du dispositif LAFORCADE et à la suite de la Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social qui s'est

déroulée en février 2022, les partenaires sociaux ont signé, le 2 mai 2022, un accord de branche relatif à la mise en place du complément de rémunération aux personnels socio-éducatifs. Cet accord agréé par le gouvernement le 17 juin 2022, le rendant ainsi applicable.

L'accord prévoit le versement d'une indemnité mensuelle de 238 € brut par mois pour les salariés à temps plein avec un effet rétroactif au 1er avril 2022

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	14 235			14 235
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	144 401	17 406		161 807
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>158 636</b>	<b>17 406</b>		<b>176 042</b>
- Terrains	277 805	116 700		394 505
- Constructions sur sol propre	4 391 411	1 081 817		5 473 228
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 282 323	49 898		2 332 221
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	1 082 609	156 614		1 239 223
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 022 655	52 956	4 588	1 071 022
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	7 206			11 673
- Avances et acomptes	900			
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>9 064 909</b>	<b>1 457 985</b>	<b>4 588</b>	<b>10 521 872</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	975 891			975 891
- Prêts et autres immobilisations financières	48 213		2 154	46 059
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 024 105</b>		<b>2 154</b>	<b>1 021 951</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>10 247 650</b>	<b>1 475 391</b>	<b>6 742</b>	<b>11 719 865</b>

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	14 235			14 235
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	101 682	20 518		122 199
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>115 916</b>	<b>20 518</b>		<b>136 434</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	2 037 118	154 171		2 191 289
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	867 657	151 238		1 018 895
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	709 687	153 268		862 954
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	782 513	76 927	4 588	854 852
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>4 396 975</b>	<b>535 604</b>	<b>4 588</b>	<b>4 927 991</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>4 512 891</b>	<b>556 122</b>	<b>4 588</b>	<b>5 064 425</b>

## Notes sur le bilan

Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 329 720 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>	<b>46 059</b>		<b>46 059</b>
Autres	46 059		46 059
<b>Créances de l'actif circulant :</b>	<b>1 283 661</b>	<b>1 283 661</b>	
Créances Clients et Comptes rattachés	173 408	173 408	
Autres	1 071 358	1 071 358	
Charges constatées d'avance	38 895	38 895	
<b>Total</b>	<b>1 329 720</b>	<b>1 283 661</b>	<b>46 059</b>

## Produits à recevoir

	Montant
Facture à établir	8 722
Produits à recevoir	17 316
Prod. à recevoir or	5 266
PRODUITS A RECEVOIR IJSS AT	1 311
Produits à recevoir	3 200
Produits à recevoir	567 820
<b>Total</b>	<b>603 635</b>

## Notes sur le bilan

## Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	331 449				331 449
Fonds propres avec droit de reprise	681 557			191 696	489 861
Ecart de réévaluation					
Réserves	2 875 840	-81 585	608 120		3 402 375
Report à Nouveau	1 141 898			384 156	757 742
Excédent ou déficit de l'exercice	-81 585	81 585		255 231	-255 231
<b>Situation nette</b>	<b>4 949 158</b>		<b>608 120</b>	<b>831 084</b>	<b>4 726 195</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	50 198			7 803	42 395
Provisions réglementées	1 469 754				1 469 754
Droits de propriétaires (Commodat)					
<b>TOTAL</b>	<b>6 469 111</b>		<b>608 120</b>	<b>838 887</b>	<b>6 238 345</b>

Au 01 janvier 2022 des écritures de transfert de la section Pact Jeune et hébergement sans placements ont été transférées vers le SARA car ces sections n'existent plus.

## Notes sur le bilan

## Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	56 227	1 284			57 511
<b>Total</b>	<b>56 227</b>	<b>1 284</b>			<b>57 511</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		1 284			
Financières					
Exceptionnelles					

## Notes sur le bilan

**Dettes**

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 676 211 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	2 918 982	2 095 518	324 961	498 504
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	122 990	122 990		
Dettes fiscales et sociales	2 093 430	2 093 430		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	488 329	488 329		
Produits constatés d'avance	52 480	52 480		
<b>Total</b>	<b>5 676 211</b>	<b>4 852 747</b>	<b>324 961</b>	<b>498 504</b>
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	-1 011 646			
(**) Dont envers Groupe et associés				

## Notes sur le bilan

## Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	24 713
Intérêts courus	3 122
Dettes prov. cp	502 417
Personnel charges	14 328
CET - CHARGES DE PERSONNEL A PAYER	107 572
Cs / congés payés	202 071
Org sociaux charges à payer	53 677
CET - CHARGES A PAYER SOCIALES	49 180
Cf / congés payés	60 792
Charges fiscales à payer	1 601
CET - CHARGES A PAYER FISCALES	26 138
Autres charges à payer	2 702
<b>Total</b>	<b>1 048 312</b>

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d avance	38 895		
<b>Total</b>	<b>38 895</b>		

## Notes sur le bilan

## Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	52 480		
<b>Total</b>	<b>52 480</b>		

**Notes sur le compte de résultat****Charges et produits d'exploitation et financiers**

## Rémunération des commissaires aux comptes

## Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 13 320 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

## Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics		11 200 328				11 200 329
Subventions d'exploitation			20 000	21 463	144 200	185 663
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement					7 803	7 803
						11 393 795

**Charges et Produits exceptionnels**

## Résultat exceptionnel

## Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	87	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		82 395
Subventions d'investissement virées au résultat		7 803
<b>TOTAL</b>	<b>87</b>	<b>90 198</b>

## Notes sur le compte de résultat

## Analyse du résultat

	Débit	Bénéfice
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>255 231</b>	
AEMO	330 128	
AES		13 085
SIE		22 149
L ARPE	44 313	
SARA	14 579	
AESF		16 827
AEID		7 272
SIEGE	24 010	
<b>Part du résultat sur gestion conventionnée</b>	<b>413 030</b>	<b>59 333</b>
<b>Part du résultat sur gestion libre</b>		<b>98 466</b>

**Autres informations****Effectif**

Effectif moyen du personnel : 217 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres				
Employés				
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
<b>Total</b>				

**Rémunérations allouées aux dirigeants**

Les rémunérations allouées aux dirigeants ont représenté un montant de 180 630 euros.

- \* DIRECTION : 72 545 euros.
- \* CHEF DE SERVICE : 55 336 euros.
- \* CHEF DE SERVICE : 52 749 euros.

**Autres informations****Engagements financiers**

## Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<b>HYPOTHEQUE SUR L EMPRUNT CONCERNANT L IMMEUBLE GEORGES V BORDEAUX</b>	<b>517 000</b>
<b>HYPOTHEQUE SUR L EMPRUNT CONCERNANT L IMMEUBLE A LIBOURNE</b>	<b>650 000</b>
Autres engagements donnés	1 167 000
<b>Total</b>	<b>1 167 000</b>

Hypothèque légale spéciale du prêteur de deniers consentie par l'AGEP, jusqu'au complet remboursement de la créance, à hauteur de 517 K€, en garantie de l'emprunt relatif à l'immeuble boulevard Georges V à Bordeaux

Hypothèque légale spéciale du prêteur de deniers consentie par l'AGEP, jusqu'au complet remboursement de la créance, à hauteur de 650 K€, en garantie de l'emprunt relatif à l'immeuble avenue de Verdun à Libourne.

**Engagements de retraite**

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 976 916 euros

## Autres informations

## Fonds dédiés

## Subventions affectées

	A Ouverture de l' exercice	Reports  A	Utilisations  Montant global  B	Utilisations  Dont rembours.  C	Transferts  C	A la clôture de l'exercice Montant global  A + B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj. sans dép.)
192200-		73 296				73 296	
194000-	34 769	34 769				34 769	
194001-	58 048	58 048				58 048	
194002-	8 686	5 213				5 213	
194003-	21 405	15 315				15 315	
<b>Total</b>	<b>122 909</b>	<b>186 642</b>				<b>186 642</b>	